

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 1 de 13

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Numéro d'Enregistrement 01-2119492333-38-XXXX  
REACH:  
N° CAS: 13478-00-7  
N° Index: 028-012-00-1  
N° CE: 236-068-5

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit  
Téléfax: 0203/5194-290  
Téléphone: 0203/5194-107/117

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Sol. 2; H272  
Carc. 1A; H350i  
Muta. 2; H341  
Repr. 1B; H360D  
Acute Tox. 4; H332  
Acute Tox. 4; H302  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Resp. Sens. 1; H334  
Skin Sens. 1; H317  
STOT RE 1; H372  
Aquatic Acute 1; H400 (facteur M = 1)  
Aquatic Chronic 1; H410 (facteur M = 1)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 2 de 13

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P221	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Formule:	Ni(NO <sub>3</sub> ) <sub>2</sub> * 6 H <sub>2</sub> O
Poids moléculaire:	290,81 g/mol

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS**

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate			100 %
	236-068-5	028-012-00-1	01-2119492333-38-XXXX	
	Ox. Sol. 2, Carc. 1A, Muta. 2, Repr. 1B, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H350i H341 H360D H332 H302 H315 H318 H334 H317 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
13478-00-7	236-068-5	nickel dinitrate hexahxdrate	100 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 361,9 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 20 - 100 Skin Sens. 1; H317: >= 0,01 - 100 STOT RE 1; H372: >= 1 - 100 STOT RE 2; H373: >= 0,1 - < 1 Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1		

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toux  
Irritant  
Vomissement  
Réactions allergiques  
Troubles gastro-intestinaux  
Méthémoglobinémie

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 4 de 13

Risque de lésions oculaires graves.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Solides non combustibles

Comburant

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: fumée toxique d'oxyde de métaux, Oxydes d'azote (NOx)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 5 de 13

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.  
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).  
Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Matériau, riche en oxygène, Comburant

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant  
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

##### **Information supplémentaire**

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!  
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de: Matériau combustible

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Stocker dans un endroit sec.  
température de stockage: +5°C - +30°C.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS**

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 6 de 13

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	104 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	8,8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,02 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate	
Eau douce	0,0071 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0 mg/l	
Eau de mer	0,0086 mg/l	
Sédiment d'eau douce	109 mg/kg	
Sédiment marin	109 mg/kg	
Intoxication secondaire	0,12 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,33 mg/l	
Sol	29,9 mg/kg	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 7 de 13

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : dégagement de poussière  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P3  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	vert
Odeur:	comme: Acide nitrique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	56,7 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	X
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	137 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	~5 (50 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	940 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	2,05 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	~800 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 8 de 13

#### Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

#### Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

#### Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

#### Propriétés comburantes

Matières solides comburantes, Catégorie 2

#### Autres caractéristiques de sécurité

##### Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

##### Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

##### Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

##### Teneur en corps solides:

100%

##### Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

##### Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

##### Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

##### Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

##### Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Comburant, fortes

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent réducteur

Matériau combustible

Acide

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: fumée toxique d'oxyde de métaux, Oxydes d'azote (NOx)

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS**

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 9 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate				
	orale	DL50 mg/kg	361,9	Rat	Regul Toxicol and Pharmacol (doi.org/10. OECD Guideline 425
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (nickel dinitrate hexahxdrate)  
Peut provoquer une allergie cutanée. (nickel dinitrate hexahxdrate)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (nickel dinitrate hexahxdrate)  
Peut provoquer le cancer par inhalation. (nickel dinitrate hexahxdrate)  
Peut nuire au fœtus. (nickel dinitrate hexahxdrate)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (nickel dinitrate hexahxdrate)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Autres informations**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Toux  
Irritant  
Vomissement  
Réactions allergiques  
Troubles gastro-intestinaux  
Méthémoglobinémie  
Risque de lésions oculaires graves.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS**

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 10 de 13

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance		Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15,3	96 h	Oncorhynchus mykiss	Aquatic Toxicology 63 (2003) 65-82 (2003)	other: not reported	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,237	72 h	Ankistrodesmus falcatus	Publication (2009)	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,2663	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (2004)	other: American society of testing and m	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,057	32 d	Pimephales promelas	Water Resources Research Institute. Kent	other: ASTM 1980, E-729	
	Toxicité pour les algues	NOEC	0,6 mg/l	14 d	Anabaena cylindrica	Environ. Pollut. (Series A). 25(4):241-2	other: not reported	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,04	42 d	Daphnia magna	Wat. Res. 24(7):845-852 (1990)	Chronic exposure to sublethal concentrat	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50	33 mg/l)	0,5 h	Boue activée	Journal of Hazardous Materials. B139:332	ISO 8192	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13478-00-7	nickel dinitrate hexahxdrate	23	Spirodela polyrhiza	Ecotoxicology and en

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Aucune donnée disponible

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Aucune donnée disponible

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 11 de 13

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas mélanger à d'autres déchets.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**L'élimination des emballages contaminés**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2725
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	NITRATE DE NICKEL
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Code de classement:	O2
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	50
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2725
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	NITRATE DE NICKEL
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Code de classement:	O2
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2725
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	NICKEL NITRATE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS**

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 12 de 13

EmS:	F-A, S-Q
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 2725
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	NICKEL NITRATE
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	5.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	5.1
Dispositions spéciales:	A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 kg
Passenger LQ:	Y546
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	559
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	563
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 kg
<b><u>14.5. Dangers pour l'environnement</u></b>	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	nickel dinitrate hexahxdrate

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 27

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

Informations complémentaires: E1

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Nickel (II) (nitrate de) hexahydraté pour analyse ACS**

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: 15307

Page 13 de 13

**Abréviations et acronymes**

Ox. Sol: Matière solide comburante  
Acute Tox: Toxicité aiguë  
Skin Irrit: Irritation cutanée  
Eye Dam: Lésions oculaires graves  
Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire  
Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales  
Carc: Cancérogénicité  
Repr: Toxicité pour la reproduction  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.